

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, N.VIOLLET, C. BOUVARD, D. PORTERET, C. RENARD, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN, L. PITTNER, Z. FOURNIER

Absent excusé : S. MACRE (donne pouvoir à Z.FOURNIER)

Absent : F.PRAS

Secrétaire de séance : Monsieur Francis HINDERSCHIETT

Date de la convocation : 14 mars 2016

Le compte rendu de la séance du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour : une pour le choix de l'architecte dans les travaux de réfection de la chapelle de Luthézieu , une pour lancer l'appel d'offres dans le projet de réhabilitation des stations d'épuration de Bioléaz et Glargin et une pour signature de la convention avec l'agence d'ingénierie de l'Ain. Le Conseil accepte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- Indemnités agents recenseurs et coordinateur INSEE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les arrêtés de nomination en date du 17 décembre 2015 qui désignaient Madame Thérèse ROMANO et Madame Rolande COUTURIER en tant qu'agents recenseurs et Madame Séverine LYONNAZ-PERROUX coordonnateur communal auprès de l'INSEE pour le recensement de la population qui a eu lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Il convient à présent de délibérer pour fixer les indemnités à accorder aux intéressées. Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder les mêmes honoraires que ceux pratiqués le précédent recensement, à savoir un forfait d'un montant de 1000 € pour les agents et par 8 voix pour il est décidé d'accorder une prime d'un montant de 250 € au coordinateur.

- Dépenses périscolaires : RPI Brénaz-Lochieu-Virieu-le-Petit

Madame le Maire explique que les communes de Brénaz, Lochieu et Virieu-le-Petit ont mise en place des services périscolaires (cantine et garderie) et proposent de répartir les dépenses correspondant à ces services entre les communes de résidence dont les enfants fréquentent les écoles du RPI. La commune de BELMONT est concernée avec un enfant scolarisé à Brénaz, le conseil à l'unanimité donne son accord pour participer aux frais périscolaires.

- Fermages 2016

Madame le Maire rappelle le bail à ferme de terrains agricoles signé avec Monsieur GROS Fabrice. L'article 4 du bail prévoit une révision du prix chaque année en fonction de l'indice départemental actualisé par arrêté préfectoral. L'indice de 2015 par rapport à 2014 est de +1.61%. Le Conseil accepte cette augmentation et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque établi par Monsieur GROS pour un montant de 603.44 €.

- Renouvellement convention club de bridge

L'assemblée donne pouvoir à Madame le Maire de renouveler la convention de mise à disposition de la salle de réunion au club de bridge du Valromey pour une durée d'un an du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017 inclus moyennant une location annuelle d'un montant de 800 €.

- Mandat au président du centre de gestion pour consultation contrat assurance collective

Le Conseil donne mandat au président du centre de gestion de l'Ain de procéder à une consultation de différents prestataires pour conclure un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires pour l'assurance du personnel. La commune aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

- Bibliothèque communale

Madame le Maire rappelle la réflexion entamée lors du précédent conseil municipal du 4 février sur l'avenir de la bibliothèque. Une déclaration datée du 24 février 2016 concernant la dissolution de la bibliothèque municipale de Belmont-Luthézieu a été transmise en sous-préfecture par l'association des amis de la bibliothèque. Elle explique qu'il convient de délibérer pour acter ou non définitivement la fermeture de la bibliothèque compte tenu de la faible fréquentation de celle-ci et des équipements intercommunautaires à disposition de la population à ce jour. L'assemblée à l'unanimité décide de fermer la bibliothèque municipale et autorise la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ain à reprendre le fonds d'ouvrages et le mobilier. Par ailleurs, les élus remercient l'initiative prise par

l'Association de financer avec une partie du solde des fonds disponibles une table d'orientation qui sera installée à proximité du monument aux Morts de la Lèbe. Ce projet à la fois culturel et touristique rencontre l'unanimité.

APPROCHES PAR BUDGET DES RESULTATS 2015

Madame le Maire donne lecture des résultats des comptes administratifs 2015 qui font apparaître les situations suivantes :

Budget Principal : excédent de + 217 419.34 €

Assainissement : excédent de + 35 360.87 €

Forêt : excédent de + 24 764.89 €

Lotissement : excédent de + 29 335.68 €

Photovoltaïque : déficit de - 53 822.92 €

ASSOCIATION AIGLE

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 4 mars 2016. Les membres du bureau ont fait part de leur souhait de démissionner, une nouvelle élection a eu lieu dans le but de dynamiser l'association et tenter de trouver des partenaires ou organismes extérieurs pour reprendre la gestion d'Aigle. Les élus de la commune de Haut Valromey travaillent sur la perspective d'une éventuelle gestion communale.

INTERCOMMUNALITES

Madame le Maire rappelle que la commune de Belmont-Luthézieu ainsi que la quasi-totalité des communes du Valromey s'était prononcée favorablement au schéma proposé par Monsieur le Préfet, à savoir la fusion de la Comcom du Valromey avec celle du plateau d'Hauteville étendue aux communes d'Evoges et Hostiaz. Lors de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 29 février 2016, les parlementaires Messieurs ABAD et BLANC, ont fait connaître leur inquiétude sur ce schéma (territoire économiquement et financièrement non viable). Il a été également évoqué l'acceptation par les communautés de communes voisines (Bugey-Sud et Haut-Bugey) d'accueillir de nouvelles communes. C'est pourquoi un amendement dans ce sens a été déposé lors de la CDCI du 14/03/2016. Cet amendement consistant à intégrer les 11 communes du Valromey (sauf Haut-Valromey) à Bugey Sud a recueilli 38 voix sur 47. 9 voix ont été « recueillies » par l'amendement déposé tardivement par Mr BERTOLINO, président de la CC du Valromey consistant à fusionner en totalité avec Bugey Sud. Les élus de Belmont ne s'opposent pas à une fusion avec Bugey Sud considérant qu'il s'agit de notre bassin de vie et que les communes du Plateau d'Hauteville se sont opposées quasi-unaniment à une fusion intermédiaire avec le Valromey.

Les élus de Belmont s'associent aux démarches engagées par les élus du Valromey pour démontrer de manière chiffrée et argumentée qu'il serait indispensable :

- **De parler de fusion avec Bugey Sud et non d'intégration**
- **De rester unis les 12 communes afin de ne pas découper le Valromey et obtenir les conséquences identiques à celles liées au départ de la commune d'Artemare**

Afin d'argumenter dans ce sens, une entrevue avec le Préfet a été demandée par le Président de la CCV.

TRAVAUX

- **Chapelle de Luthézieu** : Madame le Maire rappelle que des nouveaux architectes ont été consultés. La proposition d'honoraires du cabinet ADG d'un montant de 4224 € est retenue (dépôt de permis de construire et suivi des travaux). Un nouveau dossier de subvention sera déposé qui prendra en compte le nouveau montant.
- **Vogland : proposition de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain**
Rencontré à deux reprises par les membres de la commission travaux, un technicien de l'agence d'ingénierie propose de signer une convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la requalification de la chaussée et la gestion des eaux pluviales au hameau de Vogland. Compte tenu de la complexité du dossier, cette intervention a été jugée indispensable et l'assemblée accepte (par 12 voix pour et une contre) pour un montant de HT de 2475 € la prestation proposée par l'Agence d'Ingénierie.

- **Assainissement : Compte-rendu de la réunion du 7 mars 2016**

Une réunion s'est tenue en mairie en présence de Mr SEYZERAT du SATESE, Mr GAUD Sté SODEVAL et M.MOLINIER du Syndicat SERAN dans le cadre de l'étude du remplacement des stations d'épuration. La priorité a été accordée à la station de BIOLEAZ et celle de GLARGIN. Comme décidé précédemment, le SERAN assurera la rédaction du cahier des charges et autres démarches administratives. Cependant, une délibération autorisant Madame le Maire à lancer un appel d'offres est nécessaire pour la constitution du dossier.

- **Informations sur le plan de désherbage**

Madame Nadine VIOLLET, déléguée du SERAN fait connaître à l'assemblée que le matériel acheté par l'intermédiaire du Syndicat SERAN sera livré le jeudi 7 avril à Artemare. Les subventions prévues ont été obtenues. Par ailleurs, le plan de gestion des espaces publics de la commune est achevé ; il fait apparaître un état des lieux des pratiques communales mais également les zones à enjeu sanitaire et environnemental (68% de la commune serait en zone de non traitement).

Les élus sont invités à prendre connaissance du document complet établi à cette occasion, il faudra également entamer une réflexion sur le mode de communication à mettre en place auprès de la population.

QUESTIONS DIVERSES

Avenir en Valromey : Cette association a adressé un courrier en Mairie pour demander une mise à disposition gratuite de la salle communale afin d'organiser des rencontres ouvertes au public, comme c'est déjà le cas dans d'autres communes du Valromey. Afin d'apporter un soutien à cette association active et créatrice de lien social dans le Valromey, les élus se prononcent à la majorité favorablement à cette demande. Un courrier dans ce sens sera adressé à Avenir en Valromey.

Eclat bugiste :

Madame le Maire donne lecture d'un devis reçu en Mairie par Monsieur BRILLON pour l'entretien des locaux (bureau : nettoyage et vitreries, salle polyvalente : vitreries). Le conseil municipal donne l'accord pour la réalisation de cet entretien par l'entreprise Eclat Bugiste.

Calendrier des manifestations :

A noter les rencontres suivantes :

- Réunion de la commission citoyenne : MERCREDI 30 MARS 20H30
- Matinée nettoyage de printemps organisé par la municipalité : SAMEDI 2 AVRIL 8H30
- Assemblée générale de l'Association Fleurissement Environnement : VENDREDI 22 AVRIL 20H00
- Cérémonie Commémorative du 8 mai : 70^{ème} anniversaire de l'inauguration de la Stèle et 50^{ème} anniversaire de la mise en valeur du Monument : DIMANCHE 8 MAI 18H30
- Nettoyage des bacs organisé par la commission citoyenne : SAMEDI 11 JUIN

FIN DE SEANCE / 23H45

Prochaine réunion du Conseil : le jeudi 7 avril 2016



